

Code de conduite des fournisseurs de Microsoft

Microsoft met tout en œuvre pour optimiser les performances des particuliers et des entreprises. Notre mission ne consiste pas uniquement à mettre au point des technologies innovantes. Elle reflète également notre rôle en tant qu'entreprise et en tant que personnes, ainsi que notre façon de gérer nos activités en interne et de collaborer avec les clients, les partenaires, les services administratifs, les collectivités et les fournisseurs.

Par le biais du [Code de bonne conduite professionnelle](#), Microsoft a établi des normes d'entreprise, parmi lesquelles les pratiques commerciales éthiques et la conformité réglementaire. De même, Microsoft s'attend à ce que les entreprises avec lesquelles nous faisons affaire adhèrent à cet engagement en faveur de l'intégrité en se conformant au présent Code de conduite des fournisseurs (Microsoft Supplier Code of Conduct, SCoC) de Microsoft et en dispensant à leurs employés une formation en la matière.

CONFORMITÉ AU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Les Fournisseurs et leurs employés, personnel, agents et sous-traitants (collectivement dénommés, les « Fournisseurs ») sont tenus d'adhérer au présent Code de conduite des fournisseurs en cas de transaction avec Microsoft ou en son nom. Les Fournisseurs doivent exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils reconnaissent et mettent en œuvre le SCoC dans leurs opérations et dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Les Fournisseurs doivent informer rapidement leur contact Microsoft, un membre de la direction de Microsoft ou les contacts indiqués à la fin du présent document de toute situation qui les amène à agir en violation du présent Code de conduite.

Tous les Fournisseurs de Microsoft doivent mener leurs pratiques en matière d'emploi dans le plein respect des lois et réglementations applicables et en conformité avec les exigences de Microsoft, lesquelles peuvent dépasser les exigences juridiques locales. Dans tous les cas où les exigences de Microsoft sont plus strictes que les exigences légales locales, les Fournisseurs sont tenus de respecter les exigences Microsoft les plus strictes.

Quand bien même les Fournisseurs de Microsoft sont tenus de réaliser des audits internes et de démontrer leur conformité avec le SCoC, Microsoft se réserve le droit de contrôler lesdits Fournisseurs ou d'inspecter leurs installations pour en vérifier la conformité. Les Fournisseurs qui ne respecteraient pas les règles ou enfreindraient le SCoC ou toute autre politique de Microsoft, risquent la rupture de leur relation commerciale avec Microsoft. Les Fournisseurs sont non seulement tenus de respecter les obligations au titre des différents accords conclus avec Microsoft, mais ils doivent aussi s'engager à respecter le SCoC et à suivre la formation correspondante fournie par Microsoft.

PRATIQUES DE CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

Tous les Fournisseurs Microsoft doivent mener leurs activités commerciales en parfaite conformité avec les différentes lois et réglementations applicables lorsqu'ils passent des transactions avec Microsoft et/ou en son nom, et sont tenus de satisfaire pleinement aux exigences suivantes :

Commerce : conformez-vous à toutes les règles, réglementations et contrôles internationaux et locaux relatifs aux transferts de technologie (physiques et électroniques), aux exportations, aux réexportations et aux importations.

Antitrust : menez vos affaires en parfaite conformité avec les lois antitrust et les règles de concurrence qui régissent les juridictions dans lesquelles ils mènent leurs activités.

Boycotts : ne participez pas à des boycotts internationaux non autorisés par le gouvernement des États-Unis (U.S.) ou contraires aux lois applicables.

Lutte contre la corruption : menez vos affaires en parfaite conformité avec la loi américaine [Foreign Corrupt Practices Act](#) (« FCPA ») et les lois anticorruption et anti-blanchiment d'argent qui régissent les juridictions dans lesquelles les Fournisseurs exercent leur activité.

- Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et de blanchiment d'argent, y compris la loi FCPA, ainsi qu'aux lois régissant le lobbying, les cadeaux et les versements effectués aux agents publics, les lois sur les contributions aux campagnes politiques et les autres réglementations connexes.
- Aucun Fournisseur ne doit, directement ou indirectement, promettre, autoriser, offrir ou payer quoi que ce soit de valeur (y compris, mais sans s'y limiter, des cadeaux, des voyages, des invitations, des dons de bienfaisance ou des emplois) à tout fonctionnaire ou autre partie pour influencer de manière inappropriée tout acte ou toute décision de ce fonctionnaire dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux de Microsoft à tout égard, ou de promouvoir de quelque manière que ce soit les intérêts commerciaux de Microsoft.
- « Fonctionnaire » s'applique à tous les cas suivants : (i) tout employé d'une entité ou d'une subdivision gouvernementale, y compris les élus ; (ii) toute personne privée agissant au nom d'une entité gouvernementale, même temporairement ; (iii) les dirigeants et les employés de sociétés appartenant au gouvernement ou contrôlées par le gouvernement ; (iv) les candidats à un poste politique ; (v) les responsables de partis politiques ; et (vi) les fonctionnaires, employés et représentants d'organisations internationales publiques, telles que la Banque mondiale et les Nations Unies.
- Les Fournisseurs s'engagent à signaler tout membre du personnel, représentant ou partenaire se livrant à des actes contraires à l'éthique ou se livrant à des faits de corruption ou de pots-de-vin.
- En tant que vendeurs Microsoft, les Fournisseurs sont tenus de se conformer en tout point à la [Politique anticorruption de Microsoft pour les vendeurs](#).

Accessibilité : plus d'un milliard de personnes à travers le monde vivent avec un large éventail d'incapacités, notamment des troubles de la vision, de l'audition, de la mobilité, cognitifs, de la parole et de la santé mentale. La création de produits, d'applications et de services accessibles aux personnes de toutes les capacités fait partie de l'ADN de Microsoft, ainsi que de notre mission consistant à donner à chaque personne et organisation de la planète les moyens d'en faire plus. Chaque Fournisseur Microsoft est tenu de se conformer :

- À la version la plus récente de la norme internationale d'accessibilité Web (WCAG), niveau AA, lors de la création de tout produit livrable ; et
- À toutes les exigences et normes Microsoft applicables pour la création de périphériques, de produits, de sites Web, d'applications Web, de services cloud, de logiciels, d'applications sur appareils mobiles, de contenus ou de services accessibles.

PRATIQUES COMMERCIALES ET DÉONTOLOGIE

Tous les fournisseurs de Microsoft doivent mener leurs interactions et activités commerciales avec intégrité et sont tenus de respecter à la lettre les règles suivantes :

Registres commerciaux : enregistrez et déclarez honnêtement et avec précision tous les renseignements commerciaux et respectez l'ensemble des lois applicables, de façon précise et exhaustive. Créez, conservez et éliminez les registres commerciaux conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Communications : soyez honnête, direct et sincère dans les discussions, y compris celles avec les représentants des organismes de réglementation et les représentants du gouvernement.

Presse : ne parlez à la presse au nom de Microsoft qu'après avoir reçu une autorisation expresse écrite de la part d'un représentant de la communication de Microsoft.

Cadeaux et divertissements : faites preuve de jugement lors de l'échange de cadeaux professionnels. Les cadeaux, repas, divertissements, marques d'hospitalité et voyages à caractère luxueux ou qui manquent de transparence ou n'ayant pas de but légitime peuvent être considérés comme des pots-de-vin, peuvent créer l'apparence d'un conflit d'intérêts ou peuvent être perçus comme une tentative d'influencer de façon inappropriée une prise de décision. Le don de cadeaux professionnels aux employés de Microsoft, s'ils y sont autorisés, doit être modeste et peu fréquent. N'offrez jamais rien en vue d'obtenir un avantage commercial indu. Si vous souhaitez offrir un cadeau, un divertissement ou faire un autre don de courtoisie, respectez les exigences suivantes :

- Il est interdit aux Fournisseurs de payer les frais de déplacement, l'hébergement, les cadeaux, l'accueil, les divertissements ou de faire des dons de bienfaisance à des fonctionnaires gouvernementaux pour le compte de Microsoft.
- Les frais de déplacement doivent être raisonnables, avoir des objectifs commerciaux légitimes et ne pas être excessifs ou luxueux (voir la section Voyages ci-dessous).

- N'offrez rien de valeur pour obtenir ou conserver un avantage, et qui pourrait sembler influencer ou compromettre votre jugement ou faire pression sur l'employé de Microsoft.
- Les divertissements et les repas doivent être modestes, peu fréquents et se dérouler dans le cadre normal des affaires.
- Les Fournisseurs ne peuvent offrir des cadeaux professionnels que s'ils y sont autorisés dans le cadre du présent Code et de la politique du Fournisseur en matière de cadeaux.
- Soyez conscient des limites. La valeur de tout cadeau offert par un Fournisseur à un employé Microsoft ne peut pas dépasser les limites applicables à l'unité commerciale et au pays de l'employé. Les limites de l'unité commerciale et du pays de Microsoft peuvent interdire les cadeaux ou fixer des limites maximales à des montants variables. Il incombe au Fournisseur de demander au destinataire quelles sont les limites applicables et de ne pas dépasser celles-ci.
- Les Fournisseurs ne sont pas autorisés à offrir des cadeaux de valeur à un acheteur de Microsoft ou à un de ses représentants.
- Tous les événements d'entreprise du Fournisseur doivent être organisés par ledit Fournisseur et non par Microsoft. En cas d'événement d'entreprise réunissant des employés du Fournisseur et des employés à temps plein (ETP) de Microsoft, Microsoft se doit d'élaborer un plan de financement partagé avec le Fournisseur.

Conflits d'intérêts : soyez honnête, direct et sincère lorsque vous répondez à des questions de Microsoft sur les relations avec les employés de Microsoft. Évitez les irrégularités et les conflits d'intérêts, qu'ils soient réels ou apparents. Les Fournisseurs ne doivent pas traiter directement avec un employé de Microsoft dont le conjoint, le partenaire domestique, un autre membre de la famille ou un parent détient un intérêt financier dans l'activité du Fournisseur.

Délit d'initié : le délit d'initié est interdit. En vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, vous ne pouvez acheter ni vendre des titres de Microsoft ou d'une autre société lorsque vous êtes en possession d'informations sur Microsoft ou une autre société qui (1) ne sont pas accessibles au public investisseur, et qui (2) pourraient inciter un investisseur à acheter ou vendre le titre.

Voyages : tous les fournisseurs doivent se conformer aux [Lignes directrices concernant les voyages des fournisseurs](#).

Engagement de sous-traitants : obtenez un accord écrit de Microsoft avant d'engager un sous-traitant pour remplir les obligations du Fournisseur envers Microsoft, en plus de respecter toute autre obligation contenue dans tout accord qu'un Fournisseur peut avoir avec Microsoft.

DROITS DE L'HOMME ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉQUITABLES

Microsoft attend de ses Fournisseurs (1) qu'ils se conforment pleinement à toutes les lois du travail, (2) qu'ils partagent son engagement à respecter tous les droits de l'homme et à assurer l'égalité des chances sur le lieu de travail et (3) qu'ils prennent des mesures efficaces pour remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme. Tous les Fournisseurs Microsoft doivent, sans limitation, se conformer aux règles suivantes :

- **Ne pas discriminer.** Les Fournisseurs doivent s'engager à ce que leurs effectifs et leur lieu de travail soient exempts de harcèlement, de discrimination illégale et de représailles. Les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales respectent les droits des différents groupes démographiques, notamment les femmes et les travailleurs migrants. Si nous reconnaissons et respectons les différences culturelles, les Fournisseurs doivent garantir l'égalité des chances sur le lieu de travail et accorder des accommodements raisonnables, et ne pas faire preuve de discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de cessation d'emploi et/ou de retraite fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, l'identité ou l'expression sexuelle, la situation familiale, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'appartenance politique, le statut syndical et l'ancienneté. Les tests médicaux ou les examens physiques des travailleurs ou des travailleurs potentiels ne peuvent être demandés et/ou utilisés que dans les limites autorisées par la loi et ne peuvent en aucun cas être utilisés de manière discriminatoire. Les Fournisseurs doivent tenir compte de tous les handicaps dans la mesure où la loi l'exige.
- **Interdire le recours au travail des enfants.** Le travail des enfants ne doit en aucun cas être utilisé. Les Fournisseurs ne doivent employer aucune personne âgée de moins de 15 ans, n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire ou n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi, selon l'exigence la plus restrictive. Les Fournisseurs doivent mettre en place un plan de mesures correctives pour s'assurer qu'ils respectent bien les normes internationales, les exigences légales locales ou les exigences de résolution du travail des enfants de Microsoft s'il s'avère que des enfants travaillent pour leur compte. Microsoft soutient toutes les formes d'emploi légal pour les jeunes, y compris le développement de programmes légitimes d'apprentissage en milieu de travail pour le bénéfice éducatif des jeunes. Microsoft ne fera pas affaire avec un Fournisseur qui utilise de tels programmes d'une manière frauduleuse ou trompeuse. Les Fournisseurs doivent interdire aux travailleurs âgés de moins de 18 ans d'effectuer un travail susceptible de compromettre leur santé ou leur sécurité, comme le travail de nuit, les heures supplémentaires, le levage de charges lourdes et le travail avec des matières toxiques ou dangereuses.

- **Interdire l'utilisation du travail forcé et la traite des personnes.** Il est interdit à tous les Fournisseurs, y compris les recruteurs, les agences de placement et les entreprises de recrutement, d'utiliser le travail forcé et la traite des personnes. Toutes les formes de travail forcé sont interdites, y compris le travail sous contrat obligataire, le travail servile ou toute autre forme de travail sous contrainte. Toute forme de travail carcéral est interdite. Il est interdit de soutenir ou de participer à toute forme de traite des êtres humains ou de travail involontaire par la menace, la force, des allégations frauduleuses ou toute autre forme de coercition. Les Fournisseurs doivent mettre en place un plan de conformité volontaire du travail qui (1) fournit des dispositions pour la formation de leur personnel et les sensibilise aux problèmes liés au travail forcé, et qui (2) détaille les mesures correctives que le Fournisseur fournira en cas de violation. Tous les Fournisseurs doivent informer les employés, agents, recruteurs, entrepreneurs et sous-traitants de leurs politiques qui interdisent la traite des personnes et proposer des formations et des programmes pour promouvoir la sensibilisation, l'identification des risques, le signalement des employés, les mesures correctives et les sanctions potentielles en cas de violation.
- **Veiller à ce que les travailleurs aient accès aux documents liés au travail.** Il est interdit aux Fournisseurs d'exiger des travailleurs qu'ils fassent des « dépôts », de retenir les papiers d'identité des employés ou leurs documents d'immigration (y compris, mais sans s'y limiter, les passeports, permis de conduire ou permis de travail) ou de détruire, dissimuler, confisquer, restreindre ou refuser autrement l'accès des employés à ces documents. Les employés doivent être libres de démissionner de leur emploi conformément aux lois et réglementations locales et nationales sans pénalité illégale.
- **Assurer le transport de retour des travailleurs migrants étrangers.** Lors de l'embauche de travailleurs étrangers qui ne sont pas ressortissants du pays dans lequel le travail est effectué et qui sont recrutés et qui migrent depuis leur pays d'origine vers un autre pays dans le but spécifique de travailler pour le Fournisseur, les Fournisseurs doivent assurer le transport retour de ces travailleurs ou rembourser aux travailleurs les frais de ce voyage à la fin de leur mission. Cette exigence ne s'applique pas aux employés dont la résidence est permanente et qui travaillent sur des missions à court terme ou long terme.
- **Recourir à des recruteurs dûment formés pour assurer la conformité.** Les Fournisseurs doivent uniquement avoir recours à des recruteurs, des agences de placement et des sociétés de recrutement formés et conformes aux normes internationales, aux lois locales sur le travail des pays dans lesquels le recrutement a lieu ou aux exigences de Microsoft, selon les critères les plus stricts. Les frais de recrutement ou autres frais similaires facturés aux employés et payables à l'employeur ou à l'agent de recrutement sont strictement interdits. S'il s'avère que ces frais ont été payés par les employés, les Fournisseurs seront tenus de les leur rembourser.
- **Préciser clairement les conditions d'emploi au moment de l'embauche.** Les Fournisseurs doivent interdire le recours à des pratiques trompeuses ou frauduleuses pendant le processus de recrutement ou d'embauche. Ils doivent divulguer, dans un format et dans une langue accessibles à l'employé, les renseignements de base

concernant les principales conditions d'emploi, y compris les salaires et les avantages sociaux, le lieu de travail, les conditions de vie, le logement et les coûts connexes (le cas échéant), tout autre coût à imputer à l'employé et tout danger lié au travail. Ces divulgations doivent être faites avant que l'employé ne commence à travailler et, au besoin, pendant toute la durée de son emploi. Tous les contrats et manuels de l'employé (le cas échéant) doivent (1) indiquer clairement les conditions d'emploi dans une langue comprise par l'employé et (2) refléter les lois et réglementations applicables.

- **Offrir une rémunération juste.** Les Fournisseurs doivent offrir une rémunération équitable à tous les employés et travailleurs, y compris les employés permanents, temporaires ou détachés, les travailleurs migrants, les apprentis et les travailleurs contractuels. Cette rémunération doit respecter les normes minimales légales exigées par le droit local. Les employés handicapés dont le salaire est régi par l'article 14(c) de la loi Fair Labor Standards Act ne doivent pas recevoir une rémunération inférieure au taux de salaire minimum complet tel que défini par le décret exécutif 13658. Tous les employés et les travailleurs doivent recevoir un bulletin de salaire clair, compréhensible et délivré en temps voulu qui comprend suffisamment d'informations pour vérifier l'exactitude des indemnités pour le travail effectué. Les Fournisseurs ne peuvent pas utiliser les retenues sur salaire comme mesure disciplinaire. Toute retenue sur salaire non prévue par la législation nationale ou locale n'est autorisée qu'avec la preuve d'une autorisation expresse, écrite et librement accordée par l'employé concerné. Toutes les mesures disciplinaires doivent être consignées. Les salaires et avantages payés pour une semaine de travail normale doivent respecter les normes légales locales et nationales. Les Fournisseurs doivent fournir des avantages sociaux aux employés aux niveaux prévus dans le secteur et conformément aux exigences de Microsoft.
- **Traiter les employés avec dignité et respect.** Les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à des abus physiques ou à des mesures disciplinaires, à la menace d'abus physiques ou au harcèlement sexuel ou autre. Toute violence verbale ou autre forme d'intimidation est interdite. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences doivent être clairement définies et communiquées aux travailleurs.
- **Répondre aux exigences en matière d'heures de travail et de jours de repos.** Il est interdit aux Fournisseurs d'exiger des travailleurs qu'ils travaillent plus d'heures que la durée maximale fixée par les normes internationales, les lois locales et nationales ou les exigences de Microsoft, selon ce qui est le plus restrictif. Les Fournisseurs doivent s'assurer que les heures supplémentaires sont volontaires et rémunérées conformément aux lois ou réglementations locales et nationales. La semaine de travail ne doit pas dépasser 60 heures par semaine, heures supplémentaires comprises, sauf en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles. Les travailleurs doivent avoir droit à au moins un jour de congé par semaine de travail de sept jours. Les Fournisseurs doivent tenir des registres des heures de travail et des salaires des employés conformément aux lois ou réglementations locales et nationales et fournir ces registres à Microsoft sur demande.

- **Garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective.** Les Fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs à la liberté d'association, à la négociation collective et au rassemblement pacifique (y compris le droit de s'abstenir de ces activités) conformément aux exigences et responsabilités légales locales, aux normes internationales telles que les normes de l'Organisation internationale du travail ou les exigences de Microsoft, la plus stricte étant retenue.
- **Fournir des procédures de règlement des griefs.** Les Fournisseurs doivent indiquer aux employés les procédures de réclamation à leur disposition s'ils souhaitent porter à l'attention de la direction les préoccupations liées au lieu de travail, y compris les préoccupations qui concernent le harcèlement et la discrimination, et ce, en vue d'une résolution appropriée. Les Fournisseurs doivent réévaluer régulièrement ces procédures de signalement. Les procédures de règlement des griefs fournies doivent être accessibles, adaptées à la culture et comprendre la possibilité de signaler les griefs de manière anonyme, le cas échéant. Les employés et/ou leurs représentants doivent être en mesure de communiquer ouvertement et de partager leurs idées et leurs préoccupations avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les Fournisseurs doivent périodiquement fournir aux employés des informations et des formations sur toutes les procédures de règlement des griefs. Toute forme de représailles à l'encontre des employés pour avoir soulevé une préoccupation sur le lieu de travail est strictement interdite. Les Fournisseurs ne doivent pas exercer de représailles en utilisant des attaques personnelles, des actes d'intimidation ou d'autres menaces contre les travailleurs qui agissent pour soulever des préoccupations sur le lieu de travail, y compris la violation des droits des travailleurs conformément aux exigences légales locales ou aux normes internationales.
- **Pour les Fournisseurs dont les employés sont physiquement situés aux États-Unis et qui exécutent des travaux dans le cadre d'un accord avec Microsoft qui exige l'accès aux installations ou au réseau de Microsoft :**
 - a. Le Fournisseur doit offrir un programme de perfectionnement professionnel aux employés.
 - b. Toute personne travaillant sur un projet Microsoft réalisé par le Fournisseur doit être un employé du Fournisseur ou l'employé d'un sous-traitant agréé du Fournisseur.
 - c. Le Fournisseur doit s'assurer que les employés basés aux États-Unis qui travaillent au moins 30 heures par semaine pour son compte (ou pour l'un de ses sous-traitants) bénéficient d'avantages santé conformes à la loi Patient Protection and Affordable Care Act de 2010 (la loi « ACA ») et à ses lois et réglementations connexes, lesquelles peuvent faire l'objet d'une mise à jour à tout moment. Cette couverture santé doit être « abordable » et « d'une valeur minimale » au sens où ces termes sont définis dans l'ACA. En outre, le Fournisseur doit offrir cette couverture à tout employé travaillant sur un projet Microsoft, même si le Fournisseur n'est pas tenu d'offrir cette couverture en vertu de l'ACA. Si le Fournisseur reçoit un avis d'un organisme gouvernemental l'informant que cette couverture santé n'est pas conforme à l'ACA ou qu'une pénalité sera imposée relativement à cette couverture santé en vertu de l'ACA, le Fournisseur doit fournir un avis écrit à Microsoft dans les 30 jours.

- d. Si un Fournisseur compte plus de 50 employés aux États-Unis, celui-ci doit fournir certains avantages minimums aux Employés du Fournisseur éligibles. L'expression « employé du Fournisseur éligible » désigne tout employé du Fournisseur basé aux États-Unis qui a travaillé pour le Fournisseur pendant au moins 1 500 heures au cours des 12 derniers mois et qui est employé sur un projet Microsoft ou par l'intermédiaire d'un accord contractuel qui nécessite un accès au réseau et/ou aux installations de Microsoft. Le Fournisseur doit fournir à ses employés éligibles :
- Au moins 10 jours de congés payés et 5 jours de congés maladie payés ou 15 jours de congés payés sans restriction, administrés à la discrétion raisonnable du Fournisseur.
 - À compter du 1er janvier 2020, au moins 12 semaines de congé parental payé à 66 % du salaire avec un plafond de 1 000 \$ par semaine ou un montant de congé parental payé suffisant pour se conformer à la nouvelle loi de l'État de Washington sur les congés familiaux payés.

Pour plus d'informations, consultez la Foire aux questions sur les droits de l'homme et les pratiques professionnelles équitables sur [le site Web du Code de conduite des fournisseurs](#).

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les Fournisseurs de Microsoft sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des pratiques de gestion de l'hygiène et de la sécurité dans tous les aspects de leurs activités. Sans s'y limiter, les Fournisseurs doivent :

- Respecter et mettre en œuvre un processus visant à garantir que leurs employés se conforment à toutes les lois, réglementations et normes obligatoires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité au travail, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences relatives à la sécurité au travail, à la protection civile, aux blessures et maladies professionnelles, à l'hygiène industrielle, aux travaux physiquement exigeants, à la protection des machines, aux installations sanitaires, à l'alimentation et au logement.
- Offrir un environnement de travail sûr et sain à tous les employés, prendre des mesures pour minimiser les causes des risques inhérents à l'environnement de travail et mettre en œuvre des contrôles pour protéger les populations sensibles, notamment les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les travailleurs âgés de moins de 18 ans, contre les risques pour la santé et la sécurité au travail.
- Mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui, au minimum, démontre que la gestion de la santé et de la sécurité fait partie intégrante de l'entreprise, permet le leadership et encourage la participation des employés pour définir des politiques, des rôles, des responsabilités et des obligations, prévoit une identification et une évaluation des risques et des dangers, et fournit des moyens de communication appropriés pour permettre aux employés d'accéder aux informations sur la santé et la sécurité.
- Les Fournisseurs doivent s'assurer que les employés ont facilement accès à des toilettes propres, à de l'eau potable et à des installations sanitaires pour la préparation, l'entreposage et la restauration. Les dortoirs et les moyens de transport des employés, le cas échéant, doivent répondre aux normes applicables en matière de logement et de sécurité dans le pays hôte et être entretenus de manière propre et sûre.

- Ils s'engagent à établir et à mettre en œuvre des plans de continuité des activités qui abordent les problèmes comme les catastrophes naturelles, les pandémies, les incidents sur le lieu de travail, les urgences et d'autres interruptions possibles des activités, sans toutefois s'y limiter.
- Ils doivent interdire l'usage, la possession, la distribution ou la vente de drogues illégales.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET CONFORMITÉ

Microsoft reconnaît sa responsabilité sociale en matière de protection de l'environnement. Nous attendons des fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en répondant aux défis posés par le changement climatique et en œuvrant pour la protection de l'environnement. Dans le cadre de cet engagement, tous les Fournisseurs Microsoft doivent, sans limitation :

- Respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois et réglementations régissant les matières dangereuses, les émissions d'air et d'eau et les déchets et les lois, réglementations et exigences des clients concernant l'interdiction ou la restriction de substances spécifiques dans la fabrication ou la conception de produits.
- Le Fournisseur accepte de se conformer à toutes les exigences de Microsoft concernant l'étiquetage des produits et des emballages, le contenu des matériaux, le recyclage et la mise au rebut conformément aux instructions de Microsoft dans le cadre de ses contrats commerciaux.
- Obtenir et conserver tous les permis, homologations et enregistrements environnementaux requis.
- Prévenir ou éliminer tous les types de déchets, y compris les rejets d'eau et les pertes d'énergie, en mettant en œuvre des mesures de conservation appropriées dans leurs installations par (1) l'utilisation de processus de maintenance et de production axés sur la conservation, et (2) en mettant en œuvre des stratégies visant à réduire, réutiliser et recycler les matériaux (dans cet ordre), dans la mesure du possible, avant leur élimination.
- Identifier les produits chimiques ou autres matières susceptibles d'être rejetés et de constituer une menace pour l'environnement, et gérer ces produits chimiques ou matières de façon appropriée pour assurer en toute sécurité leur manipulation, leur déplacement, leur entreposage, leur utilisation, leur réutilisation, leur recyclage et leur mise au rebut.
- Les Fournisseurs doivent divulguer des données complètes, cohérentes et précises sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, 2 et 3 et/ou les éléments nécessaires au calcul des données sur les émissions de GES, via [CDP](#) ou une autre méthode que Microsoft fournira. Sur demande de Microsoft, les fournisseurs doivent présenter des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui se conforment aux exigences de Microsoft. Le calendrier de conformité des Fournisseurs à cette exigence peut être déterminé par les normes et les exigences de Microsoft telles qu'énoncées dans leur contrat avec Microsoft.

PROTECTION DES INFORMATIONS : DONNÉES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Fournisseurs Microsoft s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle, à protéger les informations confidentielles et à se conformer aux règles et réglementations en matière de confidentialité. Tous les Fournisseurs Microsoft doivent, sans limitation, se conformer aux règles suivantes :

- Protéger et utiliser de manière responsable les ressources physiques et intellectuelles de Microsoft, y compris la propriété intellectuelle, les biens corporels, les fournitures, les consommables et les équipements, lorsque Microsoft les autorise à utiliser ces ressources.
- Respecter et protéger les droits de propriété intellectuelle de toutes les parties en n'utilisant que des technologies de l'information et des logiciels qui ont été légitimement acquis et qui possèdent une licence. Utiliser les logiciels, le matériel et le contenu uniquement conformément aux licences ou conditions d'utilisation qui leur sont associées.
- N'utiliser les technologies de l'information et les systèmes fournis par Microsoft (y compris la messagerie électronique) qu'à des fins commerciales autorisées par Microsoft. Microsoft interdit strictement aux Fournisseurs d'utiliser la technologie et les systèmes qu'elle fournit pour (1) créer, stocker, imprimer, solliciter ou envoyer tout contenu intimidant, harcelant, menaçant, abusif, sexuellement explicite ou autrement offensant ou inapproprié ou y accéder, ou (2) envoyer des communications fausses, désobligeantes ou malveillantes. Toute sollicitation des employés de Microsoft à l'aide d'informations recueillies par l'intermédiaire de la technologie ou des systèmes fournis par Microsoft est interdite.
- En cas d'affectation d'un compte alias@microsoft.com, utiliser la suite Office 365 Pro Plus (licence par abonnement) sur tout appareil utilisé pour accéder au réseau Microsoft. Cela permet de s'assurer que le logiciel et les informations sont gérés et protégés par Microsoft.
- Considérer toutes les données stockées ou transmises sur des équipements détenus ou loués par Microsoft comme étant la propriété de Microsoft. Microsoft peut surveiller l'utilisation du réseau d'entreprise et de tous les systèmes (y compris la messagerie électronique) et peut accéder à toutes les données stockées ou transmises via le réseau Microsoft.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de Microsoft et des autres parties, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les marques commerciales et les secrets commerciaux. Les Fournisseurs doivent gérer le transfert de technologie et de savoir-faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.
- Respecter toutes les lois locales en matière de protection de la vie privée et des données.
- Fournir des avis de confidentialité clairs et précis lors de la collecte ou du traitement de données personnelles.
- Respecter les choix en matière de confidentialité en n'utilisant les données qu'avec l'accord des représentants de Microsoft ou des clients de Microsoft.
- Protéger les données en créant des produits et services sécurisés.
- Participer aux efforts de conformité de Microsoft.

FORMATION SUR LE CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Conformité de la formation : les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés et sous-traitants agréés qui travaillent sur des projets liés à Microsoft comprennent et respectent le contenu du code de conduite des fournisseurs, les lois et règlements applicables et les normes généralement reconnues.

- Le Fournisseur doit organiser une formation annuelle sur le SCoC pour tous les employés et sous-traitants agréés qui travaillent sur des projets liés à Microsoft.
- Le Fournisseur doit délivrer cette formation par l'intermédiaire de la nouvelle plate-forme de formation tierce fournie par Microsoft (introduite en 2020). Pour plus d'informations, consultez la Foire aux questions (FAQ) sur la formation SCoC sur [le site Web du Code de conduite des fournisseurs](#).
- Les dossiers de formation et les attestations des exigences par le biais de la plate-forme de formation tierce sont soumis à un audit.

Outre les obligations de formation du Fournisseur mentionnées ci-dessus, Microsoft fournit une formation à tout le personnel externe qui a besoin d'une autorisation d'accès au réseau et/ou aux bâtiments de Microsoft avant d'obtenir leurs droits d'accès.

NORMES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX DROITS D'ACCÈS DE MICROSOFT

Pour les Fournisseurs ayant des employés ou du personnel nécessitant des droits d'accès au réseau ou aux bâtiments de Microsoft, les normes supplémentaires suivantes s'appliquent.

POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS AVANT AFFECTATION

Les Fournisseurs doivent, avant toute affectation de leur personnel, effectuer une vérification de leurs antécédents pour répondre aux exigences de Microsoft concernant tout le personnel du Fournisseur qui effectuera des services ou travaillera sur des projets qui (1) exigent un accès aux installations de Microsoft (qu'elles soient détenues ou louées) ou (2) nécessitent un accès aux ressources de Microsoft telles que la messagerie électronique, l'accès au réseau, une carte-clé ou d'autres badges d'accès. L'objectif de ces vérifications est de s'assurer que les personnes ayant accès aux installations, équipements, réseaux ou systèmes de Microsoft ne présentent pas de risques excessifs pour la sécurité.

Avant chaque affectation de personnel du Fournisseur pour fournir des services à Microsoft, dans la mesure permise par la loi applicable, le Fournisseur doit procéder à un examen des antécédents avant l'affectation en faisant appel au prestataire de services de vérification des antécédents choisi par Microsoft. Pour certaines affectations, le Fournisseur doit effectuer périodiquement des vérifications supplémentaires des antécédents au fil du temps. Microsoft identifiera les éléments minimums de vérification des antécédents, spécifiques à chaque pays, qui doivent être effectués dans chaque cas, dans la mesure permise par la loi applicable. Les

vérifications des antécédents comprennent habituellement la vérification des éléments suivants, dans la mesure permise par la loi : vérification de l'identité, examen du casier judiciaire, recherche dans la base de données criminelle nationale, vérification du registre des délinquants sexuels et examen de la liste mondiale des sanctions. Pour certaines affectations, Microsoft peut exiger un examen supplémentaire, notamment la vérification du niveau d'éducation, de l'expérience professionnelle, des licences liées à l'emploi, des rapports de crédit à la consommation, le dépistage de drogues et/ou d'autres informations pertinentes.

Après avoir reçu chaque rapport de vérification des antécédents, le Fournisseur doit évaluer si son personnel est en mesure d'accéder aux installations ou aux ressources Microsoft requises pour le travail prévu pour le personnel lié à Microsoft. Plus précisément, le Fournisseur doit analyser si le rapport de vérification des antécédents contient des informations telles que des condamnations pénales ou d'autres questions qui rendent l'individu inapte pour effectuer un travail lié à Microsoft. Des exemples de condamnations qui peuvent être raisonnablement liées et qui doivent être examinées par le Fournisseur comprennent, sans s'y limiter, les crimes de malhonnêteté (comme le vol, le détournement de fonds, la fraude, la falsification, etc.) et de violence (comme le meurtre, le viol, l'enlèvement, l'agression, le vol qualifié, le harcèlement, etc.).

Les Fournisseurs doivent certifier qu'ils ont effectué des vérifications préalables à l'affectation conformément à la présente politique et qu'ils ont examiné toutes les condamnations, tous les cas graves de délinquance ou de dette, ou toutes les autres questions divulguées au cours de la vérification des antécédents et qui pourraient empêcher l'affectation de l'employé chez Microsoft. Les Fournisseurs doivent certifier qu'ils ont déterminé que l'employé est apte à accéder à des installations appartenant à Microsoft ou louées par Microsoft ou à accéder à des ressources Microsoft telles que la messagerie électronique, l'accès au réseau, les cartes d'accès ou autres badges d'accès.

Microsoft se réserve le droit d'examiner les antécédents et d'en discuter avec les Fournisseurs avant l'affectation de tout employé envoyé par leurs soins et qui pourrait avoir besoin d'accéder à des installations appartenant à Microsoft ou louées par Microsoft ou à des ressources Microsoft telles que la messagerie électronique, l'accès au réseau, les cartes d'accès ou d'autres badges d'accès, ou encore dans toute situation nécessitant que le personnel du Fournisseur ait accès aux données personnelles sensibles ou de cartes bancaires des clients, partenaires, employés Microsoft ou d'autres tiers. Ces discussions doivent se dérouler dans le respect de la loi applicable. Microsoft peut interdire l'accès, si elle le juge approprié, à toute personne affectée par un Fournisseur.

Si un Fournisseur fait appel à un sous-traitant pour fournir des services nécessitant l'accès à des installations appartenant à Microsoft ou louées par Microsoft ou l'accès à des ressources Microsoft telles que la messagerie électronique, l'accès au réseau, une carte-clé ou d'autres badges d'accès, ou qui exigent qu'un sous-traitant accède aux données personnelles sensibles ou aux données de carte bancaire des clients, partenaires, employés Microsoft ou d'autres tiers, le Fournisseur doit s'assurer que les accords conclus avec ses sous-traitants comprennent les

exigences définies dans la présente politique. Le Fournisseur doit également prendre des mesures raisonnables, conformément aux lois applicables, pour s'assurer que les sous-traitants effectuent effectivement la vérification des antécédents exigée par la présente politique.

Si un Fournisseur prend connaissance d'une activité criminelle de son personnel ou de ses sous-traitants qui ont accès à des installations appartenant à Microsoft ou louées par Microsoft ou à des réseaux de Microsoft, il doit transmettre les informations à l'équipe Microsoft Global Security pour déterminer s'il est acceptable que cette personne continue à avoir accès aux biens et réseaux appartenant à Microsoft ou loués par Microsoft. Si cela n'est pas acceptable, l'équipe Microsoft Global Security collaborera avec la direction de Microsoft et le Fournisseur pour retirer l'individu de l'affectation Microsoft et s'assurer que l'accès aux biens et réseaux appartenant à Microsoft ou loués par Microsoft est révoqué d'urgence. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables lorsqu'ils retirent des biens appartenant à Microsoft ou loués par Microsoft de leurs employés ou sous-traitants. Si l'activité criminelle suggère une menace de dommage physique aux biens ou aux employés de Microsoft, le Fournisseur doit en informer immédiatement son contact commercial Microsoft et l'équipe Microsoft Global Security, mais en aucun cas plus de 24 heures après avoir pris connaissance des informations. Dans le cas contraire, le Fournisseur doit informer son contact commercial Microsoft de l'activité criminelle dans les 24 heures suivant la prise de connaissance des informations.

Dans tous les cas, les Fournisseurs doivent se conformer à la loi Fair Credit Reporting Act et à toute autre loi fédérale, étatique et locale applicable, y compris les lois sur la confidentialité des données. Il incombe aux Fournisseurs de fournir les avis pertinents et, au besoin, d'obtenir les consentements légaux ou d'établir d'autres bases légales pour (1) effectuer les vérifications d'antécédents préalables à l'affectation et (2) au besoin, fournir à Microsoft les renseignements nécessaires pour que Microsoft puisse recevoir et utiliser ces renseignements légalement. À la demande de Microsoft, les Fournisseurs doivent fournir à leur personnel un avis de confidentialité ou un document de consentement, sous une forme approuvée par Microsoft, avant d'effectuer des vérifications d'antécédents préalables à l'affectation.

Outre toute obligation d'indemnisation dans le contrat pertinent, le cas échéant, en vertu duquel le Fournisseur a été engagé par Microsoft, le Fournisseur s'engage à couvrir Microsoft, ses sociétés affiliées et filiales et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et assureurs respectifs (les « Parties Microsoft ») et de les dégager de toute responsabilité en cas de dommages, pénalités, amendes, pertes, responsabilités, jugements, règlements, indemnités, coûts et dépenses (y compris les honoraires et frais d'avocat raisonnables) découlant de toute réclamation, affirmation, demande, cause d'action, poursuite, procédure, enquête, exécution ou autre action, en droit ou en équité (les « réclamations ») liée à (1) toute violation par le Fournisseur de la présente politique avant l'affectation ; (2) la violation par le Fournisseur des lois ou ordonnances applicables liées de quelque manière que ce soit à l'objet abordé dans la présente Politique de vérification des antécédents avant affectation ; (3) la négligence, la mauvaise conduite, l'insouciance, les erreurs ou omissions du Fournisseur ; et/ou (4) les

décisions d'embauche du Fournisseur. Le Fournisseur devra également couvrir les Parties Microsoft et les dégager de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation déposée par un employé ou un sous-traitant du Fournisseur contre une ou plusieurs des Parties Microsoft en ce qui concerne les vérifications des antécédents décrits dans la présente Politique de vérification des antécédents avant affectation. Par souci de clarté, les obligations d'indemnisation supplémentaires de la section Politique de vérification des antécédents avant affectation du code de conduite des Fournisseurs s'appliquent uniquement en relation avec l'accès du Fournisseur aux installations, équipements, réseaux ou systèmes de Microsoft.

Pour plus d'informations, consultez la [Foire aux questions sur la vérification des antécédents](#). Les fournisseurs peuvent envoyer toute question ou préoccupation concernant ce programme à l'adresse supcrn@microsoft.com.

UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DU RÉSEAU MICROSOFT

- Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser les installations fournies par Microsoft (par exemple, les bâtiments et les services sur site) autrement que pour l'exécution des services fournis à Microsoft sans le consentement écrit préalable de Microsoft.
- Lorsque le personnel du Fournisseur a besoin d'un accès par carte-clé aux installations de Microsoft, d'un compte sur le système de messagerie de Microsoft et/ou de tout autre accès aux réseaux ou systèmes de Microsoft, le Fournisseur et son personnel affecté à Microsoft doivent signer tous les accords applicables requis par Microsoft.
- Les Fournisseurs et leurs employés ne doivent pas utiliser leur emplacement dans les locaux de Microsoft ou l'accès au réseau pour obtenir des informations, des documents ou un accès physique autre que ceux expressément autorisés par Microsoft. Microsoft ne saurait être tenue responsable de la perte, des dommages, du vol ou de la disparition de biens personnels ou de véhicules situés dans les locaux de Microsoft appartenant à un Fournisseur ou à ses employés ou sous-traitants agréés.
- Si un Fournisseur apprend qu'un dommage « important » a été causé à une personne ou à des biens dans les locaux de Microsoft, il doit en aviser Microsoft rapidement et fournir les détails adéquats pour permettre à Microsoft d'enquêter sur la cause de l'incident. Dans ce cas, le terme « important » désigne une blessure à une personne qui entraîne un traitement hospitalier ou la mort, ou des dommages ou la perte d'un bien dont la valeur estimative des réparations ou du remplacement dépasse 10 000 \$ (USD).

MISE À JOUR DES PROBLÈMES ET SIGNALEMENT DES COMPORTEMENTS DOUTEUX

Pour signaler un comportement douteux ou une possible violation du SCoC, les Fournisseurs sont encouragés à collaborer avec leur contact Microsoft principal pour résoudre leur problème. Si cela est impossible ou inapproprié, veuillez contacter Microsoft par l'une des méthodes suivantes :

- **Téléphone** : Microsoft Business Conduct Line au 1-877-320-MSFT (6738). Les personnes situées en dehors des États-Unis peuvent appeler la Business Conduct Line en PCV en s'adressant à un opérateur international et en demandant de passer un appel en PCV au +1-720-904-6844.
- **Courrier électronique** : les Fournisseurs qui ont accès à l'intranet de Microsoft peuvent envoyer un e-mail au Directeur de la conformité à l'alias Business Conduct and Compliance, buscond@microsoft.com.
- **Courrier postal** : envoyez une lettre au Bureau de la conformité juridique de Microsoft Corporation, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052, États-Unis.
- **Fax** : envoyez un fax au Bureau de la conformité juridique au 1-425-708-7177.
- **Site Web** : <http://www.microsoftintegrity.com/>

Microsoft garantira votre confidentialité dans la mesure du possible et ne tolérera pas de représailles ou de rétribution contre toute personne ayant cherché conseil ou signalé de bonne foi un comportement douteux ou une possible infraction au Code de conduite des fournisseurs (SCoC).